CAP (Armurerie (fabrication et réparation))

SUJET D'ENTRAÎNEMENT NON OFFICIEL

Sujet rédigé par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour s'entraîner. Ce document n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale de session. Les entreprises, données et documents qu'il contient sont fictifs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://caparmurier.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

ARMURERIE (FABRICATION ET RÉPARATION)

ÉDITION 2026

ÉPREUVE EG1 : HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Coefficient : 1 Durée : 1 heure

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : HISTOIRE, L'affirmation des droits et de l'égalité (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, L'accès aux services dans un territoire rural (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, Liberté d'expression et respect d'autrui (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : CENTRE D'EXAMEN, FRANCE

Le sujet comporte trois parties : histoire, géographie et enseignement moral et civique. Le dossier documentaire est fourni avec le sujet. Répondez aux questions en vous appuyant sur les documents et sur vos connaissances. La qualité de l'expression, la précision du vocabulaire et la justification des réponses sont prises en compte.

Les réponses au document DR 1 sont à compléter directement sur ce document, puis à rendre avec la copie.

PARTIE 1 : HISTOIRE, L'affirmation des droits et de l'égalité (9 points)

Analyser, confronter et critiquer des documents historiques

À l'aide des documents DT 1 et de vos connaissances, répondez aux questions. Pour les questions de comparaison et de critique, appuyez-vous précisément sur les textes.

1.1 (2 points) Situez les deux textes du DT 1 dans leur contexte historique. Indiquez un changement politique majeur intervenu en France entre 1789 et 1791.

1.2 (2 points) Relevez dans chacun des textes une affirmation concernant l'égalité en droits. Comparez les personnes auxquelles cette égalité est reconnue ou revendiquée.

1.3 (2 points) Présentez une différence de statut entre les deux documents et expliquez ce qu'elle implique pour leur lecture historique.

1.4 (3 points) En vous appuyant sur les deux textes et sur vos connaissances, expliquez la portée et les limites de l'affirmation de l'égalité en droits à la fin du XVIIIe siècle. Rédigez une réponse organisée.

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, L'accès aux services dans un territoire rural (7 points)

Lire des données territoriales et expliquer des inégalités d'accessibilité

Le DT 2 présente trois communes du territoire fictif du Val de Rive et leur accès à des services situés au pôle de Rive. Les données sont établies pour les besoins de l'étude. Un aller simple en bus est compté dans la fréquence quotidienne indiquée.

Complétez le DR 1, puis répondez aux questions en utilisant les données du DT 2.

2.1 (2 points) Comparez la situation de la commune de Rive-Haute à celle de Rive-Centre pour l'accès aux services. Appuyez votre réponse sur deux données du DT 2.

2.2 (2 points) Complétez le tableau du DR 1 en indiquant, pour chaque commune, la distance routière au pôle de Rive et le nombre d'allers simples en bus par jour.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2.3 (3 points) Répondez à la question problématisée suivante : **Comment l'éloignement et l'offre de transport peuvent-ils créer des inégalités d'accès aux services dans un territoire rural ?** Votre réponse doit s'appuyer sur au moins deux données du DT 2 et proposer un aménagement ou une action susceptible de réduire ces inégalités.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, Liberté d'expression et respect d'autrui (4 points)

Comprendre les droits et les devoirs dans une situation de la vie quotidienne

Dans un atelier de formation, une personne publie sur un groupe de discussion accessible à ses camarades un commentaire visant un autre apprenti en raison de son origine. Un témoin estime que ce commentaire relève de la liberté d'expression. Le document ci-dessous rappelle des principes applicables à cette situation.

Document d'appui : La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 dispose, à l'article 11 : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ». La Constitution du 4 octobre 1958 affirme, à l'article 1 : « Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »

3.1 (1 point) Relevez dans le document d'appui un principe qui protège la liberté d'expression et un principe qui garantit l'égalité.

3.2 (1 point) Expliquez pourquoi la liberté d'expression ne justifie pas un commentaire visant une personne en raison de son origine.

3.3 (2 points) Proposez une réaction citoyenne adaptée à cette situation. Justifiez-la en mentionnant une valeur ou un principe républicain ainsi qu'un devoir de respect d'autrui.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : TEXTES HISTORIQUES SUR L'ÉGALITÉ EN DROITS, 1789 ET 1791

Document 1 : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789, article 1. « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. » Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 1789.

Document 2 : Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, rédigée par Olympe de Gouges en 1791, article 1. « La Femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. » Source : Olympe de Gouges, Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, 1791.

La Déclaration de 1789 est adoptée par les représentants de la nation constituante. Le texte de 1791 est rédigé par Olympe de Gouges et reprend la forme de la Déclaration de 1789 pour revendiquer l'égalité des droits des femmes.

DT 2 : DISTANCES ET OFFRE DE TRANSPORT DANS LE TERRITOIRE FICTIF DU VAL DE RIVE

Les distances sont mesurées par la route entre le centre de chaque commune et le pôle de services de Rive. Les services étudiés sont un centre de santé, un collège et une agence de services publics. La fréquence indique le nombre d'allers simples en bus du lundi au vendredi.

Données d'accessibilité aux services

Commune	Population	Distance routière au pôle de Rive	Allers simples en bus par jour	Temps de trajet en bus pour un aller
Rive-Centre	4 800 habitants	0 km	12	0 min
Rive-Haute	1 250 habitants	18 km	2	35 min
Bois-des-Prés	620 habitants	31 km	1	55 min

Données construites pour le sujet. Le pôle de services se trouve à Rive.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Tableau de repérage des données du DT 2, question 2.2 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les cases marquées « ... » à l'aide du DT 2. Rendez ce document avec votre copie.

Repérage des distances et des trajets en bus

Commune	Distance routière au pôle de Rive	Allers simples en bus par jour
Rive-Centre	.....	.....
Rive-Haute	.....	.....
Bois-des-Prés	.....	.....

À compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.